



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 05/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 038-213803364-20251103-CM_2025_57-DE

DÉLIBÉRATION : 2025-57**OBJET :** PERSONNEL COMMUNAL – PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – MUTUELLES LABELLISÉES**SÉANCE PUBLIQUE DU :** LUNDI 03 NOVEMBRE 2025**DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS :** JEUDI 30 OCTOBRE 2025**CONSEILLER EN EXERCICE : 18 – PRÉSENTS : 15 – VOTANTS : 16**

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RUCHON	Edith	X				BURGAUD	Véronika	X			
ORENGIA	Alain	X				BOITON	Roger	X			
CAMUS	Katy	X				BIEUVELET	Laetitia	X			
GATET	Fanny	X				CHAVASSE	Danielle	X			
MARTICORENA	Jean-Claude	X				RIGOUDY	Daniel	X			
LAROSE	Didier		X		RUCHON E.	JACQUET	Henriette	X			
AUTISSIER	Bertrand	X				LEFAIVRE	Pierre-Gilles	X			
TONOLI	Éliane	X				GROS	Géralmy			X	
PACITTI	Jacques	X				PEYRE	Bernard			X	

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : AUTISSIER Bertrand**NOTE DE SYNTHÈSE :**

Madame la Maire expose au Conseil municipal les obligations des collectivités en termes de protection sociale complémentaire des agents de la commune :

- **Risque prévoyance :** Participation obligatoire de la collectivité depuis le **01/01/2025** avec un minima de **7€** mensuel par agent → Déjà mis en place au sein de la collectivité (**7€** mensuel par agent)
- **Risque santé (mutuelle) :** Participation obligatoire de la collectivité au **01/01/2026** avec un minima de **15€** mensuel par agent

Pour la mise en place de la participation employeur au risque santé, deux dispositifs sont possibles :

1. **Convention de participation**, associée à un contrat collectif d'assurance, conclue à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence spécifique (définie par le décret précité et non soumis à la réglementation relative aux marchés publics), avec un organisme d'assurance bénéficiant de la qualité de mutuelle ou d'union de mutuelles, d'institution de prévoyance ou de société d'assurance. Cette consultation est réalisée :
 - Soit par l'employeur
 - Soit par le Centre de Gestion
2. **Labellisation** : Dans ce cas, l'employeur verse une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site internet du ministère chargé des collectivités territoriales

La collectivité a donné mandat au Centre de Gestion afin de participer au renouvellement de la convention de participation au 1^{er} janvier 2027. Pour l'année 2026, il est proposé au Conseil Municipal :

- De fixer la participation de la commune au risque santé des agents à un montant de **15€** mensuel par agent,

- De verser cette somme aux agents ayant souscrit à une offre de **complémentaire santé labellisée**.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

FIXE la participation de la commune au risque santé des agents à un montant de **15€** mensuel par agent,
CONDITIONNE le versement cette somme à l'adhésion des agents à une offre de **complémentaire santé labélisée**,
AUTORISE Madame la Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le 04 novembre 2025

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture



Madame la Maire
Edith RUCHON